

**- Résidence Autonomie :**

Présentation par M. Mathy-Poisot.

Délibération sur l'avenant n°3 contrat de location 3F

Ms PRADEL, GAUDON et moi-même avons rencontré à plusieurs reprises le Directeur national 3F Résidence M. JEANNEAU pour évoquer l'avenir de notre relation contractuelle.

- Deux échéances de prêts expirent en 2023 et 2024, ces derniers faisant partis du loyer.
- Le montant des prêts représentait une somme de 34 000 euros ; il nous a été proposé d'affecter la moitié, soit 17 000 en fonds d'investissement, et l'autre moitié en réduction des loyers.
- Vu la faible proportion des frais généraux concernant la gestion locative, il nous a été demandé de doubler ce montant. Ainsi, pour 2024, les loyers sont estimés à 55 927 euros. Donc le projet d'avenant devra être signé avant le 31 décembre, il court sur une durée de 9 ans, révisable tous les 3 ans.

Approuvé à l'unanimité.

**Décision modificative n°1 :**

Présentation par M. Mathy-Poisot.

- Compte-tenu de l'augmentation de la valeur du point d'indice des traitements des salaires en juillet, du remplacement de Jocelyne WARIDEL PAWLOWSKI en congés maladie depuis septembre, les charges salariales ont progressé d'une manière conséquente. Pour cela, il est nécessaire d'augmenter les crédits budgétaires du groupe 2 intéressant les dépenses du personnel.

Approuvé à l'unanimité

**Repas de Noël de la Résidence, fixation des prix « invités »:**

Présentation par M. Mathy-Poisot.

- Les repas des résidents et du personnel étant offerts par le CCAS, il est nécessaire de fixer le prix pour les invités des résidents. Il est proposé le tarif de 21 euros par personne.

Approuvé à l'unanimité.

**• Forfait autonomie complémentaire 2024:**

Présentation par M. Mathy-Poisot.

- Le forfait autonomie complémentaire nous permet de proposer un large panel d'activités à nos résidents qui permettent un maintien de l'autonomie, stimulent les capacités cognitives et favorisent l'estime de soi ; c'est également un excellent moyen pour rompre l'isolement.
- Cette année, les résidents ont largement plébiscité les ateliers « fabrique à neurones » et « socio-esthétique ».
- Il est noté que les séances de sophrologie collective, nouvellement débutées, remportent un vif succès.
- Pour l'année 2024, nous sollicitons auprès de la Conférence des Financeurs un forfait autonomie complémentaire à hauteur de 11 374 euros.

Approuvé à l'unanimité.

**• Contrats APAVE contrôle réglementaire 2024 :**

Présentation par M. Mathy-Poisot.

- La Résidence Autonomie doit mandater un organisme de contrôle agréé pour effectuer des missions d'inspections et de vérifications de conformités pour les installations électriques, ascenseur, installations thermiques, fluides, installations sécurité incendie. Après une mise en concurrence, notamment avec la Société Socotec, il est retenu la proposition commerciale de l'organisme Apave ; l'ensemble des contrats représentant un coût de 1 008 euros TTC.

Approuvé à l'unanimité.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL, Présents : Mr PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude

Absentes : Mme DI STEFANO Annick donne pouvoir à M. GAUDON Daniel

Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise

Mme EGLOFF Clarisse, Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle

Secrétaire de Séance: Mme FAVRE Marie Françoise

Approbation à l'unanimité du CR précédent du 10/10/2023.

- **CCAS :**

Présentation par M. Gaudon.

Secours :

- Mme D isolée malgré 3 enfants adultes dont une fille qui vit sur la commune est en grande difficulté. Elle reste dans l'attente d'une attribution de l'Allocation Adulte Handicapé. Elle n'a plus de quoi de se restaurer. Un bon alimentaire de 50€ lui a été attribué et le directeur du CCAS l'a véhiculé à l'Intermarché de Vindry. Une orientation avec prise de contact avec la MDR a été réalisée. Le CCAS a également sollicité la Croix-Rouge pour la livraison de 2 colis.

Présentation par M. Mathy-Poisot.

Convention de partenariat avec la CPAM

- : Une convention locale de partenariat entre l'UDCCAS 69 , la CPAM et la Carsat nous est proposée. Elle a pour objectifs de

- Renforcer et homogénéiser les relations existantes,
- Initier et promouvoir de nouvelles coopérations,
- Définir un cadre souple et approprié pour ces coopérations, conservant des possibilités d'innovations et d'initiatives locales.

Pour ce faire, l'Assurance Maladie a développé un portail partenaire concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité, que le CCAS accompagne.

Approuvé à l'unanimité.

Ateliers autour de l'estime de soi :

- L'UFOLEP ARA propose d'utiliser le sport comme support pour aborder des thématiques comme la santé, la solidarité au travers d'une action de trois ateliers autour de l'estime de soi avec une psychologue et un atelier de yoga. Cette action est gratuite pour le CCAS , ils seront à destination des seniors de la commune. Pour cela, il est nécessaire de signer une convention.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

- M. Gaudon est interrogé par l'assemblée pour connaître le nombre de participants inscrits au repas des aînés pour l'année 2023. Nous en comptons 122 à Pontcharra-sur-Turdine, 77 à Saint-Loup, 13 à Dareizé.
- Concernant le faible nombre de participants à Dareizé, il est envisagé de regrouper l'évènement avec les participants de Saint-Loup, qui, à fortiori, seraient enthousiastes à l'idée (à voir pour l'année prochaine).
- Il est à noter que certains habitants se plaignent de ne pas avoir reçu de convocation individuelle pour les inscriptions aux repas, aux goûters.
- Bien que la décision ait été actée, la parution tardive du « VIA » a sûrement jouée en notre défaveur. Certains membres du CA ont appelé personnellement et informé les bénéficiaires potentiels.

• **Prix des repas 2024 et prix de journée RA :**

Présentation par M. Mathy-Poisot.

- La Résidence Autonomie était déficitaire l'an dernier ; ce qui a nécessité une subvention d'équilibre, versée par la commune pour un montant de 58 100 euros.
- Nous avons mis en lumière un déficit structurel du budget de la Résidence Autonomie. En concertation avec les services du Département, une remise à plat avec une prévision budgétaire base 0 a été réalisée. Ce réajustement nécessite une augmentation du tarif des loyers de 16 %. Bien sûr, nous avons étudié l'impact de cette augmentation sur ces derniers.
- Nous avons proposé ce budget au Département, cette augmentation peut être progressive sur plusieurs années, avec une aide éventuelle de la commune afin d'atténuer cette hausse.
- Mme Perrin pose la question : « peut-on augmenter les loyers de 16 % ? »
- Légalement oui. Cette décision sera à prendre dès lors que nous aurons reçu la tarification du Département.
- Concernant les repas, il est proposé d'augmenter les tarifs de midi de 6,70 à 6,90 euros, et pour le soir de 3,53 à 3,81 euros. Le repas « invité » serait à 9,10 euros.

• **Projet pluri-annuel investissements :**

Présentation par M. Mathy-Poisot..

- Le Département du Rhône peut aider les collectivités et notamment les résidences autonomies dans leurs investissements. Pour cela il est nécessaire de mettre en œuvre, pour le projet de sécurisation de la Résidence dans son système d'alerte, un plan pluriannuel d'investissement pour l'année 2024 section sécurité. Le montant de la subvention demandée serait de 16 347,62 euros

Approuvé à l'unanimité.

• **Projet séjour 2024:**

Présentation par M. Mathy-Poisot.

- La Résidence Autonomie « les Tilleuls » désire emmener les résidents qui le souhaitent en cure thermale sur 2 jours à Vichy. Ce programme pourrait être financé par le biais d'une subvention de la Fondation Henri Babouin Jaubert Générations Solidaires concernant les initiatives portées par les organismes d'intérêt général qui développent des services et des soins en faveur des personnes âgées si le projet est retenu. La demande de subvention s'élève à 7 185 euros.
- La réalisation de cette action est conditionnée à l'octroi de cette subvention.

Approuvé à l'unanimité.

• **Vie de l'établissement :**

Présentation par M. Mathy-Poisot.

- La Résidence Autonomie « les Tilleuls » propose des « soirées pyjama », qui sont très appréciées des résidents. M. Gaudon et Mme Soly ont prêté main-forte pour la confection des crêpes et ont généreusement offert des confitures maisons pour tous les gourmands !
- Le Directeur a présenté l'île Maurice via une projection agrémentée de commentaires personnels ; le prochain rendez-vous est fixé au 20 décembre, à la découverte des traces mayas, accompagné de gaufres. Simone Soly indique que nous devrions réserver ces soirées pour des temps forts comme la Chandeleur, afin d'éviter l'habitude.

La séance est levée à 20h15.



